

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2017**

Présents : Claude CHOVIN, Alain BONNARDEL, Daniel CHOVIN, Danielle GOUDARD, Gaël GRANDOUILLE, Philippe HOURDOU, Régis PRADON, Véronique SAUZET, Zoulikha ZARROUG, Antoine DEMEUSY, Hugues MOTTET, Cécile MALLET

Excusées : Françoise SANTUCCI (pouvoir à Cécile MALLET), Isabelle ROUX (pouvoir à Gaël GRANDOUILLE), Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER (pouvoir à Hugues MOTTET)

Secrétaire de Séance : Zoulikha ZARROUG

2017-03-01 Objet : Affectation de résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal décide d'affecter en fonctionnement recette l'excédent de résultat reporté au (R002) pour un montant de 129 931,86€.

2017-03-02 Objet : Indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,
Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, application au 01/01/17, relative au Protocole de Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Maire : 31%,
- Aux 4 adjoints : 8.25%.
-

2017-03-03 Objet : Vote des taux 2017

Vu les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif communal pour 2017,

Vu les indications de l'état établi par le Directeur des services fiscaux relatives au moment des bases taxables. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit les taux applicables en 2017.

- Taxe d'habitation : 11.92 %
- Taxe foncière (bâti) : 13.79 %
- Taxe foncière (non bâti) : 51.17 %

2017-03-04-Objet : Vote budget primitif 2017

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 qui a fait l'objet d'un débat lors de la réunion de la commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal du 27 mars 2017 :

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 618 233.89 €

Dépenses et recettes d'investissement : 648 670.00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017.

2017-03-05 Objet : Opération budgétaire : dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement est nécessaire face aux baisses de dotations de l'Etat. Afin d'assurer les dépenses à venir il est préférable de mettre en place une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement au compte 6815 de 106 743.56€. Le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir une dotation pour risques et charges de fonctionnement au compte 6815 de 106 743.56€

Séance levée à 20h40

Secrétaire de séance :

Alain BONNARDEL

Le Maire :

Claude CHOVIN

